

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Antoinette PALMER, Michel SALVI, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET

Ont donné procuration : Lionel ARGOUD à Michel SALVI
Robert COUPLAIX à Marie- Claude CERANA
Anne DALESSIO à Florence FAIS
Stéphanie MENGOLLI à Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : M. Michel SALVI

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 16 février 2018	Vendredi 16 février 2018	Jeudi 1 mars 2018

2- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017 des budgets annexes eau et assainissement - Constatation et transfert des résultats à la communauté de communes Le Grésivaudan

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2017, de constater leurs résultats et d'approuver leurs transferts à la communauté de communes Le Grésivaudan.

EAU	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	61 441.37 €	56 305.42 €	- 5 135.95 €
Investissement	25 512.94 €	637 519.06 €	612 006.12 €
TOTAL	86 954.31 €	693 824.48 €	606 870.17 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	191 250.05 €	147 433.07 €	- 43 816.98 €
Investissement	36 792.40 €	186 225.83 €	149 433.43 €
TOTAL	228 042.45 €	333 658.90 €	105 616.45 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2017 des budgets annexes eau et assainissement tel que présenté ci-dessus,
- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2017,
- **APPROUVE** leur transfert à la communauté de communes Le Grésivaudan.

Décision : Adopté à l'unanimité


